

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents28
 présents par procuration5
 absent.....0
 absent excusé0

OBJET :

Conseil municipal de jeunes -
 Projet d'organisation d'un
 concours vidéo à destination de la
 jeunesse Soiséenne, Andilloise et
 Margencéenne – Approbation du
 règlement du concours vidéo.

Le 20 mai 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 14 mai 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à Mme Krawczyk, Mme Brasset à M.Thevenot, Mme Fayol da Cunha à M. Marcuzzo, Mme Oziel à M. Naudet.

ABSENTS :

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : Mme Jason

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté par le Conseil Municipal de Jeunes,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de Jeunes, dans le cadre de ses différentes actions, souhaite organiser un concours vidéo en remplacement du bal du CMJ, qui est annulé compte tenu de la situation sanitaire actuelle, pour clôturer son mandat dont le bilan est prévu le samedi 3 juillet 2021,

CONSIDERANT que l'organisation d'un tel concours nécessite l'adoption d'un règlement fixant les principales règles et conditions de son déroulement (objet, public concerné, dates, jury, prix...),

VU le projet de règlement du concours ci-annexé,

VU l'avis de la Commission jeunesse en date du 20 avril 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 12 mai 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Roy,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'un concours vidéo,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210520-DEL2021052009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 27/05/2021

ADOpte le règlement, ci-annexé, de ce concours vidéo,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à l'organisation du concours.

Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **26 MAI 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

27 MAI 2021

Affiché et/ou notifié le : **27 MAI 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.